

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 10/06/2025

DELIBERATION N°2025-19 DU COMITE SYNDICAL

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DU NUMERIQUE ET DE  
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (ARNIA)

Le comité syndical, légalement convoqué le 03 juin 2025 s'est réuni en séance plénière le mardi 10/06/2025 à 15H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,  
Thierry FAVARCQ  
Sylvie THOMAS,  
Bruno MILLIERE  
Yves RIBET,  
Jean-Luc VIEREN,  
Thierry GUYOT,  
Jacques MERCIER

Martine GAUDIN  
Gilbert LIENHARD  
Alain BOURCIER  
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins  
communauté)  
Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur  
du Nivernais)

Pouvoir de Jean-Charles ROCHARD à Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

~::~::~~::~::~~::~::~~::~::~~::~::~~::~~

Cadre de référence

- ✚ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- ✚ Vu le rapport N° 2

✚ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :



+ D'autoriser Monsieur le Président du syndicat mixte Nièvre Numérique à signer la convention ci-annexée.



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont  
1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

  
Fabien BAZIN 